

Direction des finances
du canton de Berne
Secrétariat général
Consultation Révision LPers 2013
Münsterplatz 12
3011 BERNE

andreas.haenzi@fin.be.ch

La Neuveville, le 22 décembre 2011

Révision 2013 de la loi sur le personnel – Avis du Conseil du Jura bernois

Madame la Conseillère d'Etat,

Le Conseil du Jura bernois (CJB) a examiné, dans sa séance du 21 décembre 2011, le projet de révision de la loi sur le personnel. Son avis est le suivant :

1. Le CJB est favorable au principe de l'horaire de travail basé sur la confiance pour les cadres supérieurs. Il admet les coûts uniques initiaux nécessaires pour la compensation des heures supplémentaires existantes et le rattrapage des cotisations LPP, ainsi que les dispositions transitoires qui permettent d'exempter de ce rattrapage le personnel âgé de plus de 60 ans. Par contre, le CJB estime que, dès la 2^e année, la réforme doit viser une neutralité des coûts et non pas l'augmentation de la masse salariale d'un million de francs comme prévu dans le projet du Conseil-exécutif.
2. Le CJB estime que le Conseil-exécutif doit réviser en parallèle la loi du 27 mars 2002 sur les prestations financières accordées aux membres du gouvernement, dans le but d'éviter une augmentation automatique du salaire des Conseillers d'Etat. Au lendemain d'un programme d'économie portant sur un montant de 400 millions de francs qui a reporté une baisse d'impôts et coupé dans de nombreuses prestations, il n'est politiquement pas compréhensible que les membres du Conseil-exécutif bénéficient d'une hausse de salaire de près de 12%.
3. Le CJB est favorable à la suppression des primes de fidélités pour les membres du Conseil-exécutif.

En vous souhaitant bonne réception de notre prise de position, nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, nos salutations distinguées.

Conseil du Jura bernois

Le président :

Manfred BÜHLER

Le secrétaire général :

Fabian GREUB